

Séance du Conseil général du mardi 26 juin 2018

Réponse à la question écrite n° 31 du Groupe HSA

Intitulée "Tour à hirondelles"

Tout d'abord, il est important de rappeler pour quelle raison cette tour à hirondelle a été construite aux abords de l'école primaire de Bassecourt. Le bâtiment de l'école, appelé à être rénové, abritait depuis de nombreuses années une importante colonie d'hirondelles de fenêtre et de martinets noirs. Les travaux de rénovation, avec notamment la pose d'une enveloppe isolante, ne permettait plus la pose de nids et nichoirs nécessaires à la nidification de ces deux espèces. Raison pour laquelle le Conseil communal, soucieux de garantir la pérennité de cette colonie, s'est approché d'une société active dans le domaine environnemental afin de pouvoir bénéficier de leur expérience et ainsi déplacer la colonie avec le moins de désagréments possibles.

La mention du rapport du contrôle des finances (CFI) citée dans la question écrite de Mme Grellier mentionne que le solde non financé des coûts de la tour à hirondelle sera imputé sur le crédit de rénovation de l'école primaire, mais qu'aucune décision n'avait été prise quant à cette éventualité.

Les indications contenues dans le rapport du CFI sont erronées. Elles se basent sur des informations reçues de personnes qui n'étaient de toute évidence pas au courant du dossier et encore moins des décisions prises par le Conseil communal.

En effet, le Conseil communal a mandaté le Groupement pour la protection de la nature de Glovelier (GPNG) pour mener à bien cet important projet. Mission a été donnée à cette société de trouver des financements extérieurs pour la réalisation du projet. Toutefois, si une partie du financement n'était pas assuré par des dons, il serait pris sur le montant de frs 40'000.- qui a été mis au budget de rénovation de l'école primaire sous la rubrique « aménagements extérieurs ». Décision prise par la Conseil communal dans le strict respect des dispositions légales communales en matière de compétences financières.

Quant aux réponses aux questions posées par Mme Grellier, le Conseil communal y répond comme suit bien que plusieurs informations en lien avec ce dossier aient déjà été données à de nombreuses reprises lors de séances du Conseil Général.

- Le coût total du déplacement de la colonie d'hirondelles de fenêtre et de martinets noirs s'élève à frs 36'963,40. Le détail figure dans les comptes de la société mandatée pour mener à bien ce projet. Il a y a donc lieu de s'adresser au GPNG pour obtenir ces informations ;
- La totalité des coûts a été couverte par des dons. Pas un seul centime n'a été pris sur le compte de la rénovation de l'école primaire ;
- Comme déjà dit, la totalité des coûts a été payée par des financements extérieurs ;
- Les travaux menés par la fiduciaire ne s'arrêtent pas à ce genre de détail. Toutefois, afin de dissiper tous malentendus que génère ce genre de question et remarque, le détail du projet a été soumis aux membres de la commission des finances qui reconnaissent l'exactitude des informations données ci-dessus.

En conclusion, le Conseil communal salue la réalisation de ce projet qui aura permis le déplacement, avec succès, de cette colonie d'oiseaux protégés qui est l'une des plus importantes du canton du Jura. Il rappelle aussi que l'écologie et la pédagogie sont deux sujets étroitement liés que cette réalisation devrait permettre de renforcer.